



## Titre ?

Question reçue le 01.04.2020

Situation décrite :

Nous sommes confrontés sur un CHRS (accueillant des personnes sans domicile) à la difficulté suivante : des résidents ne peuvent plus aller s'acheter de cigarettes (de l'alcool) faute de ressources financières (ils faisaient la manche, ce qui n'est plus possible avec le confinement).

Se pose la question de les laisser dans cette difficulté, de faire ou non de

« l'approvisionnement » par l'établissement ou de leur donner une «avance financière».

Se pose aussi la question d'équité par rapport aux autres résidents en cas d'avantages donnés à certains et pas à d'autres. C'est à dire devoir donner par exemple du chocolat ?

En reformulant, nous pouvons réfléchir à la question suivante avec la méthode suivante

Quels bénéfices, risques et dérives peuvent avoir les différents personnages dans la situation « si le directeur permet de donner les substituts en attendant la fin du confinement »

Réfléchir sur les moments immédiats et sur la période de sortie du confinement,

Pour

1. La personne en besoin (résident) à qui on fournirait pour le temps du confinement un moyen pour poursuivre son addiction afin d'éviter des manques retentissant sur sa santé (agressivité, violences, délirium tremens etc..°
2. Les autres personnes résidents (de la rue) qui ne recevraient pas d'éléments substitutifs
3. Les soignants, les éducateurs de l'établissement
4. Le directeur de l'établissement
5. Les équipes psychiatriques de santé mentale en soutien
6. Les autres centres qui ne pourraient pas, qui ne voudraient prendre en charge de la même manière les résidents
7. L'autorité de contrôle et de tarification de la structure

Que chacun nous renvoie sur un mail en Word dans le tableau ci-dessous les bénéfices, risques, dérives que vous imaginez en vous mettant à la place de chaque personnage impliqué sur le site [espace.ethique@chu-amiens.fr](mailto:espace.ethique@chu-amiens.fr)

On fera la synthèse de toutes vos réponses. On vous les renverra évidemment.

On donnera de manière anonymisée vos réponses à l'équipe qui nous a fait cette demande ?

Merci,

Pour l'équipe ERER Hauts de France

A de Broca, directeur

	BÉNÉFICES pour la personne indiquée si on donne les moyens pour satisfaire sa demande de « stupéfiant »	RISQUES pour la personne indiquée si on donne les moyens pour satisfaire sa demande de « stupéfiant »	DÉRIVES (c'est à dire utiliser cette possibilité pour autre chose que ce pourquoi elle a été mise en place)
Résident addict			
Autres résidents non addicts			
Educateurs, soignants de l'institution			
Directeur de l'institution			
Equipes psy- chiatriques de soutien			
Autres centres qui ne feraient pas forcément pareil			
Autre person- nage auquel vous pensez			

